



PROCES VERBAL

COMITE EXECUTIF

BEC – BILBAO

14 avril 2011

9h30 – 12h30

Président de séance : Sam Lambourn

Rapporteur : Alexandre Rodríguez

1. Accueil

Le président de séance du CCREOS, Sam Lambourn, a remercié Víctor Badiola et le gouvernement du pays Basque d'accueillir les réunions du CCREOS dans le cadre du salon SINAVAL de 2011 et a accueilli tous les participants à la réunion. M. Lambourn s'est félicité de la participation importante des membres et accueilli les observateurs, en particulier Mike Park dont l'organisation (c.-à-d. l'association écossaise des pêcheurs de poisson blanc) est récemment devenue un nouveau membre du CCREOS et Marina Santurtun de AZTI. La liste détaillée des participants figure à l'Annexe I.

- Excuses : aucune excuse n'a été reçue à cette occasion.

- Ordre du jour

Le président de séance a proposé de modifier l'ordre des points 5 (Actions avancées par les groupes de travail géographiques) et 6 (Rapport sur l'avancée des travaux effectués par le CCREOS en 2011). Cette proposition a été acceptée et l'ordre du jour a été adopté.

- Adoption du procès verbal de la dernière réunion (Paris, 27 janvier 2011) : aucun commentaire n'a été fait et le procès verbal a été adopté formellement

Comité exécutif du CCREOS

Bilbao, 14 avril 2011

1 sur 19

2. Rapport de la réunion entre les CCR et le DG Evans

Le président de séance a souligné les deux aspects suivants en faisant référence au procès verbal officiel¹ de la réunion qui a eu lieu avec le DG Evans à Bruxelles le 2 mars 2011 :

1) En ce qui concerne l'obtention d'un consensus, le DG Evans a indiqué qu'il préfère recevoir des recommandations qui reposent sur des éléments de preuve avec des indications des positions majoritaires et minoritaires le cas échéant, plutôt qu'un rapport "dilué" adopté par consensus. Cette position est différente de la position d'origine de la Commission et du directeur général précédent;

2) En ce qui concerne le futur financement des CCR, le DG Evans a précisé qu'une réduction de budget était à prévoir pour les CCR en raison d'une réduction du budget global de la Commission. Cependant, ce point n'apparaissait pas dans le rapport de la réunion et semblait être en contradiction avec les opinions exprimées par la DG au cours d'une précédente réunion de coordination de décembre 2010.

Action : Le secrétariat doit demander à la Commission de clarifier les futurs financements des CCR au sein d'une PCP réformée.

3. Actualisation du programme de travail et du calendrier de consultations de la DG MARE

María Fuensanta Candela, Chef de l'Unité J2 de la DG MARE, a informé les membres des priorités de travail de la Commission pour 2011 et a parlé de consultations où la contribution du CCREOS est attendue.

Réforme de la PCP

La procédure de réforme sera la pierre angulaire des propositions de la DG MARE. La première proposition de réforme de la PCP sera lancée le 13 juillet 2011 et contiendra :

- Une communication globale ;
- Un nouveau règlement de base ; un nouveau règlement du marché commun ;
- Une communication sur la dimension externe de la PCP et
- Un rapport sur l'accès aux eaux de l'UE.

Le règlement financier UE est attendu avant la fin de 2011.

¹ L' [ordre du jour](#) et le [procès verbal](#) peuvent être consultés sur le site web du CCREOS.

Communication sur les possibilités de pêche pour 2012 (“Déclaration de politique”)

La DG MARE a finalisé les procédures de consultation internes et la déclaration de politique devrait être publiée au cours des prochaines semaines. Ce point devrait être inclus à l’ordre du jour du Conseil de juin 2011 à des fins de discussion. Tout en admettant qu’il était encore un peu tôt pour aller trop dans le détail, Mme Candela a reconnu que son contenu sera considérablement différent de celui des années précédentes. Il portera essentiellement sur le long terme et couvrira une période pluriannuelle. En outre, une nouvelle approche sera adoptée en ce qui concerne la gestion des TAC et quotas, ayant pour résultat les 11 catégories de stocks révisées et simplifiées.

Plans de gestion à long terme (PGLT)

Un certain nombre de propositions pour différents stocks est en cours (les principaux étant le saumon de mer Baltique, l’anchois et le chincard commun). En ce qui concerne les stocks démersaux qui relèvent du CCREOS, une étude des plans de reconstitution pour le cabillaud, le merlu du nord et les options de consultation sur la gestion de la langoustine est attendue au mi-trimestre. Un document de consultation avec des options pour l’examen de la sole de Manche occidentale sera disponible au cours des prochaines semaines.

La Commission doit rencontrer prochainement le Parlement Européen et le Conseil dans un effort visant à sortir de ce qui semble être une impasse institutionnelle entre les institutions européennes en ce qui concerne la compétence de légiférer en matière d’adoption de plans de gestion à long terme. En outre, la Commission va organiser une séance technique afin d’explorer les politiques à long terme et d’identifier les priorités, les composantes et les avantages potentiels des PGLT.

En ce qui concerne une approche régionale multi-pêche, la Commission soutient l’initiative du CCREOS de développement d’un plan de gestion pour les espèces démersales mixtes en mer Celtique. En cas de succès, cette procédure pourrait à l’avenir être donnée en *exemple* aux autres pêcheries mixtes des eaux européennes. Le représentant de la Commission a affirmé que les CCR sont le meilleur forum où détailler les besoins de gestion de la pêche. La Commission va suivre étroitement les progrès du CCREOS à ce sujet.

Enfin, un règlement sur le régime d’accès aux eaux profondes est prévu pour l’été 2011 et sera présenté une fois que l’évaluation de l’impact aura été finalisée.

Le président de séance a remercié Mme Candela pour sa présentation et a invité les participants à la discussion. Les remarques/questions suivantes ont été faites:

Sam Lambourn a demandé quel serait le moment choisi pour l'exercice d'anticipation du CCREOS. Il a également demandé si le représentant de la Commission pouvait spéculer sur ce que seraient les principaux points de controverse de la nouvelle déclaration de politique à débattre.

Bertie Armstrong a suggéré que la Commission fixe une période de temps minimum pour le cycle de recommandation qui permettrait au CCREOS de produire les meilleures recommandations possibles aux demandes de la Commission. Il a également été suggéré qu'un mécanisme de feed-back soit mis en place qui permettrait aux parties prenantes de soumettre d'autres commentaires suite à la réponse de la Commission au CCR. M. Armstrong a remarqué que si la réforme de la PCP est la principale priorité, elle doit être expressément incluse dans le programme de travail de la Commission. Enfin, il a demandé s'il existe des éléments nouveaux concernant un PGLT pour l'églefin de l'ouest de l'Ecosse.

Sean O'Donoghue a demandé des informations relatives au calendrier concernant la procédure de révision de la PCP et le régime des eaux occidentales. Il a également demandé quel serait le calendrier de mise en oeuvre des règles du règlement de contrôle (incluant les PDC pour les eaux occidentales) et la procédure et les délais d'introduction des nouvelles mesures techniques de conservation.

Jacques Pichon a demandé si un régime révisé pour les eaux occidentales aurait des implications sur l'effort en mer Celtique.

Barrie Deas a demandé à la Commission quel était la situation et la marche à suivre en ce qui concerne un plan de reconstitution du cabillaud.

Hugo González a demandé où en était la révision des mesures pour la langoustine (c.-à-d. les limites de quota pour les états membres) sur le banc de Porcupine (UF16) et a transmis la déception de la flottille espagnole suite à la décision de limiter le quota dans cette zone. Il a rappelé qu'il s'agit de la seule zone où des mesures de gestion spéciales sont en place et a demandé si cela signifie qu'une tentative est en cours visant à gérer cet espace par unité fonctionnelle.

Daniel Lefèvre a demandé quelle était la position de la Commission eu égard à l'interdiction de débarquement de plusieurs espèces de requins et de raies. Il a demandé si la Commission prévoyait de lever cette interdiction dans un avenir proche suite aux recommandations des états membres et des organisations des parties prenantes sur la gestion des espèces individuelles (ex. : raie ondulée et raie grise).

Comité exécutif du CCREOS

Bilbao, 14 avril 2011

4 sur 19

Le représentant de la Commission a répondu à la plupart des questions qui précèdent comme suit:

Préparation sur les possibilités de pêche – Déclaration de politique et réforme de la PCP

La Commission ne prévoit pas la gestion anticipée de la langoustine en zone VII. Ceci est dû à la nécessité d'obtenir des données révisées et à la réticence que certains états membres ont manifesté ouvertement en relation à la gestion par unités fonctionnelles.

La Communication sur les possibilités de pêche pour 2012 devrait être prête dans environ trois semaines. Le CCREOS disposera de 8 semaines pour développer ses recommandations.

La déclaration de politique est adoptée comme un document de consultation, permettant aux CCR de fournir un feed-back et à la DG MARE de soumettre une réponse détaillée. Si le CCREOS estime que ses recommandations n'ont pas été dûment prises en compte ou incluses dans la proposition de règlement, il peut suggérer des modifications au cours des années suivantes car le nouveau document sera pluriannuel.

L'omission de la réforme de la PCP dans le programme de travail actualisé de la Commission est purement accidentelle car il s'agit de toute évidence de la priorité de la Commission cette année.

Mesures techniques de Conservation

Aucune nouvelle proposition ne sera dévoilée avant que le programme de la PCP ne soit adopté. En conséquence, il est certain qu'un nouveau règlement sur les MTC ne sera pas adopté avant 2013.

Régime d'effort pour les eaux occidentales

Des discussions ont eu lieu au Conseil au Luxembourg concernant un rapport présenté en novembre 2010. Il est trop tôt pour présenter une proposition formelle et la Commission va attendre de voir les premières réactions à la proposition de réforme de la PCP.

En ce qui concerne la mer Celtique, la Commission soutient le travail en cours du CCREOS visant à développer un plan de gestion pour les stocks démersaux dans cette zone et ne va pas intervenir. Cependant, la Commission va travailler à sa propre proposition au cas où le CCREOS ne délivrait pas de plan fonctionnel. Le CCREOS a jusqu'à la fin de l'année pour présenter un plan de gestion cohérent. La Commission étudiera s'il contient des propositions fonctionnelles qui garantissent l'exploitation durable des stocks de poisson dans cette zone.

Comité exécutif du CCREOS

Bilbao, 14 avril 2011

5 sur 19

Règlement de contrôle

Les règles de mise en oeuvre du règlement de contrôle ont été adoptées cette semaine. La DG MARE a tenu une conférence de presse formelle le mardi 12 avril 2011 à ce sujet. Les mesures concernées n'entreront pas en vigueur avant le 1er janvier 2012.

Plans de gestion à long terme

Tous les plans de gestion, incluant celui pour l'églefin de l'ouest de l'Ecosse sont actuellement en pause jusqu'à ce que le problème institutionnel entre le parlement européen et le conseil soit résolu et que les compétences (c.-à-d. questions à décider en codécision ou en coopération) soient clairement attribuées. En ce qui concerne l'églefin de VIa, l'évaluation de l'impact socio-économique n'a pas encore été effectuée car la Commission traitait d'autres priorités. Cependant, en ce qui concerne ce stock, la Commission va respecter les règles de contrôle de la récolte mises en place pour la mer du Nord.

Mme Candela a précisé qu'elle ne savait pas ce qui allait être inclus dans le PGLT et que le PGLT pourrait même envisager d'autres approches telles que fixer des cibles générales à un niveau élevé et confier la mise en oeuvre de ces mesures à l'industrie de la pêche et aux parties prenantes.

Examen du plan de reconstitution du cabillaud

La Commission ne peut pas s'abstenir de mise en oeuvre ce plan car cela irait à l'encontre d'un acte qui émane du pouvoir législative, c'est-à-dire le parlement européen et le conseil.

Il a été recommandé au CCR d'engager des discussions ayant trait à la révision du plan.

Le principal problème des stocks de l'ouest de l'Ecosse et de la mer d'Irlande est une insuffisance de données permettant de déterminer l'état de ces stocks de cabillaud. Il a été suggéré que cela représente une bonne opportunité pour les CCR de travailler à l'amélioration de la qualité des données. En terme de calendrier, une réunion d'étude commune du CIEM/CSTEP a déjà eu lieu en février 2011 et un groupe de travail du CSTEP aura lieu à Hambourg en juin 2011, en vue de réaliser l'évaluation.

Gestion de la langoustine

Lors d'une récente réunion du Conseil, suite à une demande formelle déposée par le gouvernement espagnol, les états membres ont convenu de réviser et d'amender le tableau d'attribution des limites de quota pour la langoustine sur le banc de Porcupine (FU16), avec la date limite du 27 avril 2011. Une limite de quota révisée sera mise en place en relation aux antécédents de la zone UF16. La répartition de quota d'origine était calculée sur parts pour l'ensemble de la zone VII. Ceci ne refléchet pas le registre historique de captures par les différentes flottes au banc de Porcupine.

Raies et requins

Au cours des années récentes, les recommandations du CIEM se sont avérées sans équivoque et ont indiqué que les espèces de raies et de requins détaillées dans l'interdiction de débarquement ne peuvent pas être ciblées. La Commission suivait simplement les recommandations du CIEM. Il a été noté que les parties prenantes demandent que cette mesure soit atténuée et permette la pêche de ces espèces dans certaines zones. La Commission a noté qu'il semble y avoir une disparité entre la perception des pêcheurs sur le terrain et les recommandations scientifiques, la Commission a été forcée de suivre une approche de précaution pour la conservation de ces espèces. L'industrie devrait redoubler d'efforts pour travailler avec les scientifiques et fournir des données précises et fiables afin de justifier la position de l'industrie et d'influencer le changement.

4. Proposition de la Commission pour une interdiction des rejets dans les eaux européennes

Une audience publique avec les parties prenantes a eu lieu à Bruxelles le 3 mai 2011. La commissaire a organisé cette manifestation suite au lancement de la proposition d'interdiction de rejets de la Commission au Conseil et aux représentants du PE le 1er mars 2011.

Le représentant de la Commission a reconnu que les demandes de l'opinion publique résultant de l'impact dans les médias d'un certain nombre d'initiatives qui ont attiré l'attention sur la question des rejets (incluant la voix du célèbre chef Hugh Fearnley-Whittingstall et d'autres) ont conduit à une réaction rapide des fonctionnaires de la DG MARE.

En conséquence, la commissaire, Mme Damanaki, a convoqué une réunion des ministres de la pêche des états membres et de certains membres du Parlement Européen pour un échange d'opinions sur la façon d'aborder le problème des rejets. La prochaine étape sera de consulter les parties prenantes et de leur offrir la possibilité d'exprimer leurs opinions et de soumettre leurs contributions.

La Commission estime que toutes les parties prenantes doivent s'engager eu égard à l'élimination des rejets bien que la Commission reconnaisse également que ceci sera difficile à atteindre.

Le président de séance a remercié Mme. Candela pour sa présentation et a donné la parole aux participants.

Jacques Pichon a précisé que la question des rejets est complexe, en particulier lorsqu'elle a trait aux prises accessoires. Un certain nombre d'études et de sources scientifiques réputées et solides conviennent avec l'industrie que les fermetures et les interdictions ne sont pas la solution et en tous les cas ne facilitent pas la conservation des espèces. Il est nécessaire d'adopter une approche pêcheur par pêcheur, qui sépare les zones d'indice d'abondance élevé des zones d'indice d'abondance faible et ajuste les quotas en conséquence afin d'éviter les rejets.

L'industrie pourrait fournir des données techniques et il s'agirait d'une solution beaucoup plus raisonnable que des mesures de protection globales.

M. Pichon a également demandé des clarifications en ce qui concerne la hiérarchie des recommandations et le poids accordé à l'opinion du CCR dans le contexte de la consultation publique sur les rejets. Il a été estimé que la Commission envoie des messages contradictoires ; d'une part elle affirme que les CCR sont importants et que ce rôle doit être renforcé mais d'autre part, il manque une certaine reconnaissance formelle des recommandations des CCR, en particulier dans le contexte de la consultation publique. Le président du CCREOS, Sam Lambourn, a partagé et approuvé cette opinion.

Bertie Armstrong pense que la Commission doit être ouverte et demeurer sensible aux propositions des parties prenantes sur la façon de traiter les rejets. La Commission doit également être transparente lorsqu'elle définit les objectifs de la réunion et fournit des informations ou des documents, en avance, afin que les destinataires sachent ce que l'on attend d'eux. En réalité, la Commission doit mettre en place une procédure ouverte qui respecte le travail déjà entrepris par l'industrie.

M. Armstrong a également souligné qu'il faut adopter une approche sobre du problème des rejets dans les pêcheries mixtes. La façon dont la commissaire, M. Damanaki, a réagi à la campagne Fish Fight en convoquant les ministres de la pêche des états membres aussi rapidement a été jugée regrettable. Il a été estimé que cela indiquait une approche superficielle du sujet. En effet, la réponse des états membres, basée sur les demandes de la commissaire, a été assez précipitée. Il a été recommandé que ceci ne soit pas considéré comme la marche à suivre car cela pourrait avoir de graves conséquences, ce qui pourrait à son tour compromettre l'avenir de l'industrie de la pêche.

Il faut encourager davantage de dialogue en vue de trouver des solutions équilibrées plutôt que mettre en oeuvre une interdiction absolue des rejets pour tous les stocks européens dans 3 ans.

Sean O'Donoghue a convenu avec Bertie Armstrong que la façon de réagir de la commissaire et la proposition telle qu'elle a été présentée étaient regrettables et purement basées sur les relations publiques au lieu d'une réponse pondérée au problème. Le problème des rejets est extrêmement complexe et le document de la commissaire était voué à l'échec car il n'aborde pas les problèmes réels par pêcherie.

Etant donné qu'une élimination totale des rejets n'est pas faisable à court terme, la discussion devrait reposer sur la réduction et la minimisation des rejets plutôt que sur l'imposition d'une interdiction peu réaliste.

Barrie Deas a noté que les programmes TV et la réponse de la commissaire ont donné l'impression au public que l'industrie n'avait rien fait à ce sujet (ou dans le cas contraire que cela avait été très lent). Des initiatives telles que le projet "50% Project" dans le sud ouest de l'Angleterre où les chalutiers à perche ont beaucoup réduit les rejets ont eu de bons résultats et ont été présentées comme un exemple d'initiative de l'industrie.

Une réduction considérable des rejets a également été faite par le biais des programmes de déclassement et des projets portant sur les engins et la sélectivité. Il a également été estimé que les rejets réglementaires (créés par la législation européenne) tels que ceux qui figurent dans le plan de reconstitution du cabillaud, sont en réalité des obstacles à la mise en oeuvre d'initiatives menées par l'industrie telles que les plans d'évitement du cabillaud.

M. Deas a suggéré que toutes les initiatives existantes scientifiques et de l'industrie pour la réduction des rejets dans les eaux occidentales soient collationnées. Ceci permettrait l'analyse de tout le travail historique effectué sur les rejets pour générer des conclusions qui mèneraient la procédure dans la bonne direction en permettant de fixer des objectifs réalistes plutôt que mythiques.

Hugo González a convenu avec tous les intervenants précédents sur la question des rejets. Il a demandé à la Commission d'expliquer la signification et le concept exacts des quotas de capture inclus dans la déclaration Royaume-Uni-France-Danemark. L'attribution de 15% de quota supplémentaire pour les prises accessoires a semblé être une approche assez générale et simple, non conçue pour résoudre un problème compliqué. La nécessité d'adopter des mesures transitoires et progressives a été recommandée et une demande spécifique a été faite de ne pas précipiter cette question complexe.

Kara Brydson a accueilli favorablement l'intérêt renouvelé de la Commission pour les rejets mais a insisté que toute mesure proposée tienne compte des circonstances particulières des pêcheries individuelles et soit adaptée pour répondre aux besoins spécifiques de chaque pêcherie. Il a été estimé que l'écoute des parties prenantes est un forum utile où identifier les outils et les mesures efficaces qui sont en cours d'essai ou fonctionnent efficacement. Il a été porté à l'attention de la Commission que RSPB-Birdlife est en faveur d'un accès préférentiel aux possibilités de pêche aux pêcheurs qui prouvent qu'ils exercent une pêche durable.

Victor Badiola a remarqué que tous les pêcheurs souhaitent éliminer les rejets. La présentation de la commissaire des objectifs présentés et des restrictions réglementaires actuellement en place manque de cohérence. Les rejets ne sont pas uniformes et dépendent des zones de pêche, des types d'engins et des aspects commerciaux.

Il a été demandé à la Commission de faire preuve de modération et de réflexion avant l'adoption de mesures visant à traiter la question des rejets.

Jim Portus a mentionné que plusieurs études ont été entreprises au Royaume-uni eu égard aux taux de survie des rejets. Beaucoup de travail a été accompli dans la Manche avec la flottille de chalutiers à perche et un autre projet avec le CEFAS est en cours pour quantifier les taux de survie. Il a rappelé aux membres que l'interdiction de débarquement sur les raies ondulées crée 100% de rejet de cette espèce et que des éléments de preuve scientifiques indiquent que plusieurs espèces de raies ont un taux de survie assez bon après avoir été rejetées.

Iwan Ball a déclaré que le nouveau règlement PCP doit contenir des objectifs clairs pour le développement de plans de gestion à long terme qui incluent des mesures et des cibles claires de réduction des rejets. Toute démarche visant à mettre fin aux rejets doit porter essentiellement sur l'amélioration de la sélectivité des captures.

Paul Trebilcock a suggéré d'examiner les causes des rejets, en particulier les rejets réglementaires tels que les interdictions de débarquement, les règles de composition des captures, etc. Il a été demandé à la Commission de noter que ce sont les régulateurs et non les pêcheurs qui contribuent le plus largement à ce problème.

Le représentant de la Commission a répondu à la plupart de ces opinions comme suit:

Mme Candela a reconnu que la question des rejets est une source de débats passionnés et qu'elle revient systématiquement depuis 5 ans. Le sujet a provoqué de nombreuses discussions mais aucune action n'en a résulté. La Commission va inclure des propositions sur les rejets dans la proposition de réforme de la PCP et le Parlement Européen et Conseil auront pour responsabilité de prendre une décision sur son envergure finale.

Mme Candela a souligné que la Commission ne pouvait pas ignorer la réaction du public à ce problème. Il y a une demande sociale de mettre fin aux rejets et la Commission doit oeuvrer vers cet objectif. La Commission a reconnu qu'il existe déjà plusieurs initiatives et suggestions fructueuses pour des pêcheries spécifiques mais elle a également noté que toutes les parties doivent réagir rapidement afin de concevoir et de mettre en oeuvre une solution appropriée à la question des rejets.

La Commission a noté une responsabilité commune à la fin des rejets (c.-à-d. les institutions, les états membres et les parties prenantes européennes).

L'approche sophistiquée d'une réduction progressive des rejets n'intéresse pas le public qui souhaite simplement voir disparaître les rejets! La Commission a pour responsabilité de fixer des objectifs de politique même si ceci ne se fait pas toujours dans des situations favorables.

En ce qui concerne l'idée d'introduire des quotas de prises accessoires, la Commission a déclaré qu'elle n'est pas en position de répondre aux propositions émanant des états membres. Il y a déjà eu une expérience dans ce domaine dont le CSTEP évalue actuellement l'efficacité. Cependant, Mme Candela a affirmé que certaines pêcheries ne peuvent pas exercer sur la base de quotas de prises accessoires.

En ce qui concerne les taux de survie après rejet, la Commission a reconnu que certaines espèces présentent des taux de survie élevés. L'interdiction de débarquement pour certains requins et raies existe précisément parce qu'il est estimé que les pêcheurs peuvent rejeter ces espèces à la mer et qu'elles ont une bonne chance de survie. Cependant, les pêcheurs pourraient faciliter l'amélioration des connaissances concernant la pêche du requin et de la raie en fournissant des données au CSTEP, car les données sont actuellement insuffisantes pour permettre l'évaluation de la performance de ces pêcheries.

Le représentant de la Commission a convenu avec les représentants des ONG que l'objectif principal devrait être d'éviter les captures non souhaitées.

Action : Le CCREOS va préparer un document de position qui réunisse toutes les initiatives et tous les projets existants ayant pour but de réduire les rejets et le soumettre à la Commission avant la réunion des parties prenantes qui aura lieu à Bruxelles le 3 mai.

5. Rapport sur les progrès réalisés par le CCREOS en 2011

5.1. Insuffisance de données

Barrie Deas a présenté un rapport sur deux réunions inaugurales qui ont eu lieu entre les CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales, le CCR pour la Mer du Nord et le CIEM en janvier et mars 2011. Ces réunions ont examiné et adopté les termes de référence pour la mise en place de groupes de travail régionaux en vue de donner la priorité aux stocks dont les données sont insuffisantes et de convenir d'une liste de priorité des stocks dont chacun des CCR s'occuperait.

M. Deas a insisté qu'il est essentiel de conserver l'élan obtenu lors de ces réunions et de travailler en vue d'obtenir les données nécessaires pour chaque stock au niveau des groupes de travail au sein des CCR.

Les membres ont été informés que les procès verbaux des deux réunions peuvent être consultés sur le site web du CCREOS².

5.2. Plans de gestion à long terme

5.2.1. *Groupe de discussion pour la mer Celtique*

Le président du groupe de discussion, Jacques Pichon, a fait le point sur les conclusions de la réunion qui a eu lieu en janvier 2011 à Paris. Le comité de pilotage travaille actuellement au développement d'une série de mesures visant à mettre en oeuvre les objectifs biologiques, économiques et sociaux adoptés formellement en mars 2011³. Il a été noté que le succès de cette initiative dépendait fortement de la collaboration et de la participation de la communauté scientifique en vue d'établir un certain nombre d'options biologiques. La prochaine réunion de ce groupe de discussion est prévue lors de la prochaine séance du CCREOS à Dublin, en Juillet 2011.

Les membres ont été informés que le procès verbal de la réunion du groupe de discussion peut être consulté sur le site web du CCREOS⁴.

² http://www.nwwrac.org/Meetings/Meetings_ENG/Navigation.php?id=493&language=English

http://www.nwwrac.org/Meetings/Meetings_ENG/Navigation.php?id=481&language=English

³ http://www.nwwrac.org/Publications/Publications_ENG/Navigation.php?page=search&language=English

⁴ http://www.nwwrac.org/Meetings/Meetings_ENG/Navigation.php?id=446&language=English

La Commission a précisé que même si le Conseil de décembre a écarté la proposition de la Commission de réduire l'effort en mer Celtique, la déclaration du Conseil a clairement identifié la nécessité de continuer le travail sur une proposition de gestion pour la mer Celtique.

La Commission a étudié l'initiative du CCREOS comme un premier effort structuré de la part d'un CCR d'avancer et d'adopter une approche cohérente pour une pêche mixte dans les eaux européennes. Un plan bien structuré pourrait avoir pour résultat un modèle qui pourrait être appliqué à d'autres régions et d'autres pêcheries. Il a été reconnu que le défi de produire d'idées ou propositions spécifiques vers un plan de gestion pratique et approprié met la pression sur le CCR, mais la Commission a également reconnu que il y a une opportunité claire pour les parties prenantes de démontrer leur engagement avec une gestion effective et soutenable. La Commission espère un rapport final du plan de la part du CCREOS avant la fin de 2011.

5.2.2. Evaluation *CIEM-CSTEP* du plan de reconstitution du cabillaud en VI et VII

Lorcan O'Cinnéide et Barrie Deas ont présenté un rapport sur la réunion d'étude conjointe du CIEM-CSTEP sur l'évaluation du plan de reconstitution du cabillaud pour les zones VI et VII. Des détails ont été fournis sur le programme, les participants, les stocks et les zones couvertes.

La réunion a été informée qu'une réunion de groupe d'experts aura lieu à Hambourg entre le 20 et le 24 juin 2011, qui effectuera une évaluation sur la base des informations précédemment identifiées. Suite à cette réunion, des recommandations seront proposées à la réunion plénière du CSTEP en vue d'être adoptées avant d'être soumises à la Commission. Les recommandations seront incluses dans la proposition de règlement de la Commission et envoyées au Conseil en vue d'être débattues et adoptées en 2012.

La réunion a été informée que les opinions des parties prenantes seraient annexées au rapport de la réunion d'experts sous forme d'une annexe. Il a été proposé que le CCREOS organise une réunion, en urgence, en vue de préparer un document de position qui sera présenté à la réunion de Hambourg et inclus au rapport du CSTEP.

Action : Le secrétariat va coordonner les dispositions pour un groupe de discussion fin mai début juin 2011 pour préparer un document de position spécifique de la part du CCREOS, qui sera ensuite soumis début juin en temps utile pour être examiné lors de la réunion du CSTEP à Hambourg.

Enfin, M. Deas a annoncé que le CSTEP va mettre 5.000 euro à disposition pour employer un scientifique pendant 15 jours maximum sur un thème choisi par les CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales et la Mer du Nord. Le CCR pour la Mer du Nord a déjà suggéré des zones où le travail est nécessaire et proposé par l'intermédiaire de M. Deas que le CCREOS soit associé à ce projet.

Comité exécutif du CCREOS

Bilbao, 14 avril 2011

13 sur 19



Le comité exécutif a approuvé l'association du CCREOS au projet du CCR pour la mer du Nord.

Actions:

- Le secrétariat du CCREOS va contacter le CCR Mer du Nord pour indiquer son soutien à sa recommandation d'utiliser les ressources mises à disposition par le CSTEP pour employer un scientifique pour travailler sur un projet de 15 jours;
- Le secrétariat du CCREOS va confirmer avec le président, John Simmonds, qu'il serait acceptable d'inclure le document de position du CCREOS en annexe au procès verbal de la réunion du CSTEP à Hambourg.

5.2.3. Contrôle et conformité des règles de la PCP

Hugo González et Alex Rodríguez ont résumé le contenu et les conclusions de cette réunion et ont demandé au comité exécutif d'approuver la continuation de l'organisation d'une conférence relative au contrôle dans les eaux occidentales avec les secrétariats de l'ACCP, du CCR pélagique et du CCR pour les eaux occidentales sud. Le comité exécutif a approuvé cette proposition.

Un résumé de la réunion CCREOS/ACCP peut être consulté sur le site web du CCREOS⁵.

Action : Le secrétariat du CCREOS va continuer de travailler avec les secrétariats de l'ACCP, du CCR pélagique et du CCR pour les eaux occidentales sud à l'organisation d'une conférence relative au contrôle dans les eaux occidentales et rapporter aux membres les progrès effectués lors de la prochaine réunion du comité exécutif.

5

http://www.nwwrac.org/admin/publication/upload/FINAL_Summary_Note_Preparatory_Mtg_CFCA_NWWRAC_Control_Seminar_010311_EN.pdf



6. Actions proposées par les groupes de travail géographiques

Groupe de travail 1 – Ouest de l’Ecosse et Parages occidentaux

+ Possibilités de pêche:

- Préparer le terrain pour la recommandation du CCREOS sur les possibilités de pêche pour 2012 en envoyant un courrier à la Commission exprimant la déception face au manque de transparence lors des années précédentes et demandant des éclaircissements eu égard au calendrier et à la durée de la consultation.

+ Plan de reconstitution du cabillaud (voir action horizontale)

+ Lingue bleue:

Víctor Badiola va rédiger un courrier à la DG MARE demandant des renseignements eu égard à la situation actuelle de la gestion de la lingue bleue et demandant formellement que le CIEM/CSTEP entreprenne une évaluation de l’efficacité des fermetures saisonnières pour les rassemblements de reproducteurs de lingue bleue .

+ Plan de gestion ouest de l’Ecosse

- Bertie Armstrong va rédiger un courrier proposant que la DG MARE mette au point un essai scientifique impliquant l’Irlande et l’Ecosse pour aborder la question des rejets de l’églefin et trouver des mesures d’allègement des règles de composition des captures.

Groupe de travail 2 – Ouest de l’Irlande et mer Celtique

+ Merlu du nord

- Le GT2 prévoit d’organiser un groupe de discussion sur le merlu du nord une fois que les preuves scientifiques et un document de consultation et/ou une proposition de la Commission seront publiés.

+ Réunion du groupe de discussion pour la mer Celtique

- Le comité de pilotage et les scientifiques du Marine Institute vont faire progresser le travail eu égard à la mise au point d’une matrice d’évaluation basée sur celle qui est utilisée dans le projet MEFPO, pour classer les mesures de mise en oeuvre nécessaires pour atteindre les objectifs convenus. Une nouvelle proposition détaillée sera présentée lors de la prochaine réunion du GT qui aura lieu en juillet 2011.

Comité exécutif du CCREOS

Bilbao, 14 avril 2011

15 sur 19

+ **Projet PISCES:**

- Le CCREOS va exprimer de sérieuses réserves eu égard aux conclusions obtenues aux forums des parties prenantes de PISCES, où aucun membre des principales flottilles qui exercent en mer Celtique n'était dûment représenté.

+ **Requin taupe et aiguillat:**

- Paul Trebilcock va modifier le courrier présenté l'été dernier dans le but d'obtenir un consensus, en se concentrant sur la nécessité d'atteindre la durabilité et d'accorder une certaine considération à l'impact socio-économique des mesures de gestion appliquées à ces stocks. La conservation des stocks et l'amélioration des connaissances concernant la pêche sont les principaux objectifs.

+ **Mesures techniques pour le homard**

- Le secrétariat du CCREOS va répondre au patron de Cornouailles pour l'informer de la décision du CCREOS de rejeter la proposition d'appliquer les règlements britanniques à la totalité de la zone VII et recommander que cette question soit abordée au Conseil régional de la Manche qui est le forum le plus compétent à cet égard.

+ **Gestion de la langoustine (voir actions horizontales)**

Groupe de travail 3 - Manche

+ **Sole en Manche Ouest:**

- Le GT3 va reprendre la préparation d'une position commune sur le document de consultation qui doit être présenté par la DG MARE au cours des semaines suivantes.

+ **Plan de reconstitution du cabillaud (voir action horizontale)**

+ **Zones maritimes protégées dans les eaux britanniques :**

- Le secrétariat du CCREOS va traduire et faire circuler un courrier précisant la position de la Conférence pour la Manche sur la procédure de désignation du réseau de ZMP dans les eaux britanniques et la procédure de consultation avec les parties prenantes.



Groupe de travail 4 – Mer d’Irlande

- + Plan de reconstitution du cabillaud (voir actions horizontales)
- + Gestion des langoustines (voir actions horizontales)
- + Zones maritimes protégées dans les eaux britanniques:
 - Paul Trebilcock va préparer un courrier pour le ministre du Royaume-Uni présentant une opinion du CCREOS à propos du projet de loi britannique sur la mer et les effets de la désignation de sites dans les eaux “extra-territoriales” au delà des 12 milles nautiques pour les navires non britanniques.
 - Le GT4 va examiner la procédure et les coûts la cartographie ou de la mise en place des coordonnées et les impacts potentiels des sites désignés, formant un réseau de ZMP dans les eaux britanniques.
 - Le secrétariat et les membres du CCREOS vont réunir toutes les données disponibles concernant le réseau de ZMP (Natura 2000, AMC, etc.) afin d’avoir une vision claire de l’impact de ces ZMP pour les pêcherie démersales dans les Eaux Occidentales Septentrionales.

Questions horizontales

- + Examen du plan de reconstitution du cabillaud:
 - Le secrétariat du CCREOS va travailler en liaison avec le secrétariat du CCR mer du Nord et exprimer l’intérêt du CCREOS visant à bénéficier des 5.000 euros mis à disposition par le CSTEP pour financer un scientifique, afin de développer un programme de travail conjoint sur les stocks en situation préoccupante.
 - Le secrétariat du CCREOS va prendre toutes les dispositions nécessaires pour organiser la tenue d’un groupe de discussion à ce sujet à Dublin fin mai ou début juin.
 - Le groupe de pilotage va entreprendre le travail de préparation et rédiger un document de discussion qui sera transmis aux membres du groupe de discussion avant cette réunion.

Comité exécutif du CCREOS

Bilbao, 14 avril 2011

17 sur 19



+ Gestion de la langoustine:

- Lorcan O´Cinnéide va préparer un courrier pour la DG MARE expliquant les préoccupations du CCREOS en ce qui concerne la gestion de la langoustine par unité fonctionnelle et exprimant le désaccord du CCREOS avec le règlement actuel de TAC et Quota qui attribue des limites de quota par état membre sur le banc de Porcupine.

Toutes les actions présentées par les présidents et/ou rapporteurs des groupes de travail ont été approuvées et adoptées par les membres du comité exécutif présents.

7. Résumé des actions convenues par le président de séance

Hormis les actions adoptées des groupes de travail, le président de séance a rappelé aux membres les actions suivantes, proposées et convenues par le comité exécutif.

+ Rejets

- Le CCREOS va établir la liste de toutes les initiatives et projets qui ont contribué à la réduction des rejets dans les eaux occidentales et va soumettre un courrier à la Commission avant la réunion des parties prenantes prévue le 3 mai 2011.

+ Insuffisances de données

- Le CCREOS soutient clairement cette initiative. Il est recommandé aux groupes de travail de maintenir l'élan et les progrès réalisés en identifiant les stocks prioritaires avec des données insuffisantes dans chaque zone géographique de groupe de travail.

Le président de séance a remercié tous les participants, le gouvernement Basque et les interprètes avant de clore la réunion.

La réunion s'est terminée à 12h35

Comité exécutif du CCREOS

Bilbao, 14 avril 2011

18 sur 19

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBRES DU COMITE EXECUTIF		
Prénom	Nom	Organisation
Bertie	Armstrong	Scottish Fishermen's Federation
Víctor	Badiola	OPPAO
Iwan	Ball	World Wildlife Fund (WWF)
Jacques	Bigot	CTFC-ETF
Emiel	Brouckaert	Rederscentrale
Kara	Brydson	RSPB Scotland
Luc	Corbisier	SDVO
John	Crudden	European Angler's Association
Barrie	Deas	NFFO
Anton	Dekker	Dutch Fisheries Organisation
Hugo C.	González García	ARVI-ANASOL
André	Gueguen	CNPMEM
Sam	Lambourn	Patron – Président de séance
André	LeBerre	CRPMEM - Bretagne
Jesús	Lourido	EAPA
Sean	O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation
Eibhlin	O'Sullivan	Irish South & West FPO
Jacques	Pichon	ANOP
John	Woodlock	Irish Seal Sanctuary
OBSERVATEURS		
Prénom	Nom	Organisation
Alain	Biseau	IFREMER
María Fuensanta	Candela	European Commission
Alan	Coghill	Scottish Fishermen's Federation
John	Daly	Irish Seal Sanctuary
Caroline	Gamblin	CNPMEM
Marc	Ghiglia	UAPF / ACFA
Hector	Villa González	Ministerio de Medio Ambiente
Daniel	Lefèvre	CRPMEM Basse Normandie
Thierry	Leprêtre	France Peche Durable
SECRETARIAT		
Prénom	Nom	Poste
Dr Conor	Nolan	Secrétaire exécutif
Alexandre	Rodríguez	Adjoint exécutif, Politique
Joanna	McGrath	Adjoint exécutif, Administration et

Comité exécutif du CCREOS

Bilbao, 14 avril 2011

19 sur 19